
Arrondissement de Pontarlier

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER

Séance du 13 janvier 2023

Nombre de Membres

En exercice:

Présent au Conseil: 19

Ayant pris part au vote: 23

23	L'an deux mille vingt-trois et le treize janvier à vingt heures.
19	Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'e

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER. Maire.

Date de la convocation

09/01/2023

Date d'affichage

20/01/2023

Présents: Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Aline Louvrier Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Léonie Schneiter, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai, Thierry Vuittenez.

Procuration: Aline Carrière à Marie Destaing, Madeleine Chapellier à Guillaume Bouhin, Frédéric Dole à Léonie Schneiter. Frédéric Garreau à Thierry Vuittenez.

Secrétaire de séance : Caroline Blain

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2023-01-006

OBJET : Marché et plan de financement AMO crématorium.

Le Maire rappelle la délibération du 07/10/2022 dans laquelle la société Créma Concept Consult était retenue comme Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour un montant de 27 500€ H.T.

A cela, le Maire indique qu'il est opportun de solliciter des aides publiques pour la réalisation de cette étude, notamment auprès du Département du Doubs au titre de son programme Assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 11 474€.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident :

- De confier à la société Créma Concept Consult la réalisation d'une prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en vue de l'élaboration du projet d'un crématorium pour un montant de 27 500€ H.T;
- D'autoriser le Maire à signer le marché relatif à cette mission, ainsi que tout avenant éventuel et à solliciter les aides publiques pour la réalisation de cette étude, notamment auprès du Département du Doubs au titre de son programme Assistance à Maîtrise d'Ouvrage;
- D'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant :

Département du Doubs : 11 474€

Maître d'ouvrage : 16 026€ H.T

Envoyé en préfecture le 19/01/2023 Reçu en préfecture le 19/01/2023

Berger Levfault

ID: 025-200068401-20230113-2023_01_006-DE

- De prendre en charge le financement de la part résiduelle de cette étude après subventions effectives ;
- De réaliser cette étude dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention ;
- De convier le Département du Doubs aux réunions qui se tiendront dans le cadre de l'étude et de contacter ses services préalablement pour en fixer l'organisation ;
- D'informer le Département de la suite qui sera donnée à l'étude (passage à l'opérationnel ou non) par délibération ou courrier du Maire.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Envoyé en préfecture le 19/01/2023

Reçu en préfecture le 19/01/2023

Publié le

ID: 025-200068401-20230113-2023_01_006-DE

Le Maire, Marc SAULNIER.